

Plan Climat Air Énergie Territorial



PCAET

COLMAR AGGLOMÉRATION

Dispositif de suivi et d'évaluation

Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Février 2023

Table des matières

I.	RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES PCAET	4
II.	CADRE DE PILOTAGE ET DE SUIVI.....	5
III.	OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION	7
1.	Suivi et évaluation de la stratégie	7
a.	Rappel des objectifs stratégiques.....	7
b.	Outils de suivi de la stratégie	9
2.	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions	11
IV.	CONCLUSION.....	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Membres de la commission transition énergétique et écologique de Colmar Agglomération.	5
Figure 2 : Membres du comité de direction transition énergétique et écologique de Colmar Agglomération	6
Figure 3 : Organigramme du Service Plan Climat Air Energie Territorial.	6
Figure 4 : Les objectifs du PCAET en quelques chiffres	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des objectifs du SRADDET – Amélioration de la qualité de l’air.	7
Tableau 2 : Extrait du Tableau de Bord du Dispositif de suivi des actions	9
Tableau 3 : Extrait de l’onglet gaz à effet de serre (GES) du Dispositif de suivi des objectifs stratégiques.....	10
Tableau 4 : Extrait de l’onglet Tableau récapitulatif du Dispositif de suivi des objectifs stratégiques	10
Tableau 5 : Extrait de l’onglet Synthèse du plan d’actions du Tableau d’avancement des actions	11
Tableau 6 : Extrait de l’Axe 1 du Dispositif de suivi des actions.....	13

I. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PCAET

Selon le *Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial* :

« Art. R. 229-51. - Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et **un dispositif de suivi et d'évaluation...** ».

« IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.** »

« **Le plan climat-air-énergie territorial est mis à jour tous les six ans** en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu au IV de l'article R. 229-51, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55. »

Le décret est consultable en ligne ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032790960&categorieLien=id>

II. CADRE DE PILOTAGE ET DE SUIVI



L'évaluation de l'efficacité de la démarche du Plan Climat Energie Territorial nécessite de construire au préalable des outils de suivi et de mesure de performance. Cela doit permettre de maintenir la mobilisation des acteurs par la valorisation des résultats obtenus, de réajuster les objectifs et la mise en œuvre des actions, ainsi que de réaffirmer régulièrement les enjeux.

Le PCAET différencie le suivi de la stratégie et le suivi du plan d'actions. Des indicateurs spécifiques ont été sélectionnés pour chacun de ces suivis.

Néanmoins, le Plan Climat se veut évolutif, ils peuvent donc faire l'objet de changements tout au long de sa mise en œuvre en fonction de la pertinence de l'indicateur, de l'apparition de nouveaux indicateurs ou encore de la disponibilité des données.

La collecte et l'analyse des données est assurée par le coordinateur de la démarche PCAET, au minimum tous les 3 ans, en ce qui concerne la stratégie.

Les données utilisées pour suivre le plan d'actions devront être renseignées annuellement avec l'aide des porteurs d'actions, en se renseignant auprès de détenteurs de données ou bien en effectuant un recensement.

Un comité de suivi et d'évaluation du Plan Climat sera organisé chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme d'actions s'il y a lieu. A l'occasion de ce comité, un suivi de l'avancement des objectifs stratégiques pourra être effectué, au minimum tous les 3 ans et pour les différentes échéances réglementaires (2021, 2026, 2030 et 2050). Ce Comité de suivi correspond à la « commission transition énergétique et écologique » de Colmar Agglomération (figure 1), instance regroupant des élus et des agents travaillant en lien direct avec la politique climat-air-énergie du territoire. Les résultats seront ensuite portés à connaissance et débattus au sein du Conseil Communautaire.

Commission de la Transition Énergétique et Ecologique			
Nom - Prénom	Fonction	Nom - Prénom	Fonction
ACKERMANN Mario	Membre du Bureau	MATHIS Claudine	Conseillère Communautaire
ANGST Rémy	Conseiller Communautaire	MEISTERMANN Christian	Conseiller Communautaire
ARNDT Denis	Conseiller Communautaire	MULLER Lucien	1 ^{er} Vice-Président
BETTER Philippe	Membre du Bureau	NOGUES Pierre	Coordinateur Plan Climat et démarches de Développement Durable
BURGUNDER Marie	Domaine Rural et Forestier	OTT Laurent	Chef du Service Propreté et Gestion des Déchets
COURIER Edeline	Directrice de l'Urbanisme	PÉPIN FOUINAT Sylvie	Conseillère Communautaire
DURR Christian	Membre du Bureau, élu référent plan climat	PRUNIER Nathalie	Conseillère Communautaire
GODDE Séverine	Conseillère Communautaire	RIVET Pierre	Directeur Général des Services Techniques
HILBERT Frédéric	Conseiller Communautaire	SCHERBERICH Olivier	Conseiller Communautaire
HOOG Nadia	Conseillère Communautaire	SCHLUSSEL Benoît	7 ^{ème} Vice-Président
HUTSCHKA Catherine	Conseillère Communautaire	SENGELEN-CHIODETTI Michèle	Conseillère Communautaire
JOST Franck	Directeur de l'Environnement et du Plan Climat	STEIGER Jérémie	Chef du Service Eau et Assainissement
KAHLIN Laurence	Membre du Bureau	STOECKLE Denise	3 ^{ème} Vice-Présidente
KELLER Patricia	Conseillère Communautaire	UHLRICH-MALLET Odile	Membre du Bureau
KOENIG Robin	Directeur Général des Services	VANROYEN Vanessa	Cheffe de Service Adjointe Propreté et Gestion des Déchets
LENTZ François	Conseiller Communautaire	VOLTZ Christian	Membre du Bureau
LEY Richard	Membre du Bureau		

Figure 1 : Membres de la commission transition énergétique et écologique de Colmar Agglomération.

La mise en œuvre opérationnelle du PCAET est pilotée par un comité de direction transition énergétique et écologique (figure 2). Ce comité restreint se réunit tous les 15 jours sous la présidence de la Vice-Présidente Environnement et l'élu référent de la démarche PCAET. Cet organe de décision permet également de mettre en

place les actions correctives nécessaires pour l'atteinte des objectifs définis dans la stratégie du PCAET. Enfin, il rend compte à la commission transition énergétique et écologique.

Comité de Direction Transition Énergétique et Ecologique			
Nom - Prénom	Fonction	Nom - Prénom	Fonction
BURGUNDER Marie	Domaine Rural et Forestier	OTT Laurent	Chef du Service Propreté et Gestion des Déchets
DURR Christian	Membre du Bureau, élu référent plan climat	RIVET Pierre	Directeur Général des Services Techniques
HUIN-MORALES Benjamin	Conseiller Communautaire	STOECKLE Denise	3 ^{ème} Vice-Présidente
JOST Franck	Directeur de l'Environnement et du Plan Climat	VANROYEN Vanessa	Cheffe de Service Adjointe Propreté et Gestion des Déchets
LEY Richard	Membre du Bureau	VOLTZ Christian	Membre du Bureau
NOGUES Pierre	Coordinateur Plan Climat et démarches de Développement Durable		

Figure 2 : Membres du comité de direction transition énergétique et écologique de Colmar Agglomération

Au sein de la Direction de l'environnement et du Plan Climat (figure 3), la collectivité a souhaité le renforcement l'équipe climat-air-énergie afin de pouvoir suivre et mettre en œuvre sa politique climat-air-énergie. Ainsi, 2 postes ont été créés au 2^e semestre 2022 :

- Un poste de conseiller en énergie partagé ;
- Un poste de conseiller d'accompagnateur à la transition énergétique et écologique.

Par ailleurs, 2 postes ont été créés en 2022 :

- Un poste de chargé de mission Contrat Territoire Eau Climat ;
- Un poste de chargé de mission GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain).

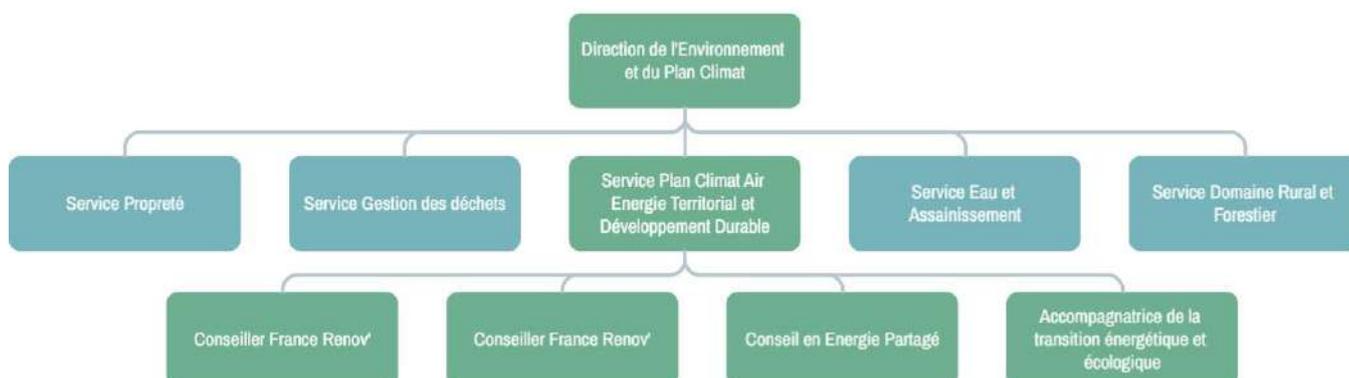


Figure 3 : Organigramme du Service Plan Climat Air Energie Territorial.

Tous les 3 ans sera également rédigé un rapport de suivi et d'évaluation du Plan Climat, document présentant à la fois de manière synthétique et détaillée les résultats obtenus à l'aide de ces deux dispositifs de suivi. Il sera consultable publiquement.

Une réflexion est également menée en interne afin de favoriser la transversalité des projets. Dans ce cadre, un travail peut être réalisé afin de développer des outils de suivi et d'évaluation complémentaires et/ou communs, entre les différents documents de planification stratégiques (Plan Climat Air Energie Territorial, Plans Locaux d'Urbanisme, Plan de Mobilité, Plan Local de l'Habitat...).

Par ailleurs, le PCAET est un outil mis en œuvre dans la concertation avec les différents acteurs du territoire. Colmar Agglomération souhaite ainsi les impliquer dans cette démarche de suivi et de progrès à travers des sondages et enquêtes régulières.

III. OUTILS DE SUIVI ET D’EVALUATION

1. Suivi et évaluation de la stratégie

a. Rappel des objectifs stratégiques

La Stratégie territoriale du PCAET de Colmar Agglomération a été validée par délibération du Conseil Communautaire le 26 septembre 2019. Le territoire a fait le choix de s’inscrire dans la trajectoire régionale en suivant les objectifs adoptés par le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est. Ainsi, Colmar Agglomération s’aligne sur les objectifs de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, afin de pleinement participer à la transition régionale.

Le tableau ci-dessous (cf. tableau 1) reprend les objectifs quantitatifs définis dans le cadre de la trajectoire « Région à énergie positive et bas carbone 2050 » inscrite dans le SRADDET de la Région Grand Est et sont déclinés aux différentes échéances :

	2021	2026	2030	2050
Atténuation du changement climatique - Global				
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (/1990)	- 41 %	- 48 %	- 54 %	- 77 %
Soit pour Colmar Agglomération (/2005)	- 43 %	- 50 %	- 55 %	- 83 %
Atténuation du changement climatique – Maîtrise de la consommation énergétique				
Réduction de la consommation énergétique finale (/2012)	- 12 %	- 21 %	- 29 %	- 55 %
Réduction de la consommation des énergies fossiles	- 17 %	- 34 %	- 48 %	- 96 %
Amélioration de la qualité de l’air				
Oxydes de soufre (SO ₂) (/2005)	- 78 %	- 81 %	- 84 %	- 95 %
Oxydes d’azote (NO _x) (/2005)	- 49 %	- 62 %	- 72 %	- 82 %
Ammoniac (NH ₃) (/2005)	- 6 %	- 10 %	- 14 %	- 23 %
Particules fines (PM _{2,5}) (/2005)	- 40 %	- 49 %	- 56 %	- 81 %
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) (/2005)	- 46 %	- 51 %	- 56 %	- 71 %

Tableau 1 : Synthèse des objectifs du SRADDET – Amélioration de la qualité de l’air.

Les principaux objectifs sont repris dans la présentation synthétique ci-dessous (figure 4), avec leurs déclinaisons sur les principaux axes stratégiques et secteurs d'intervention.

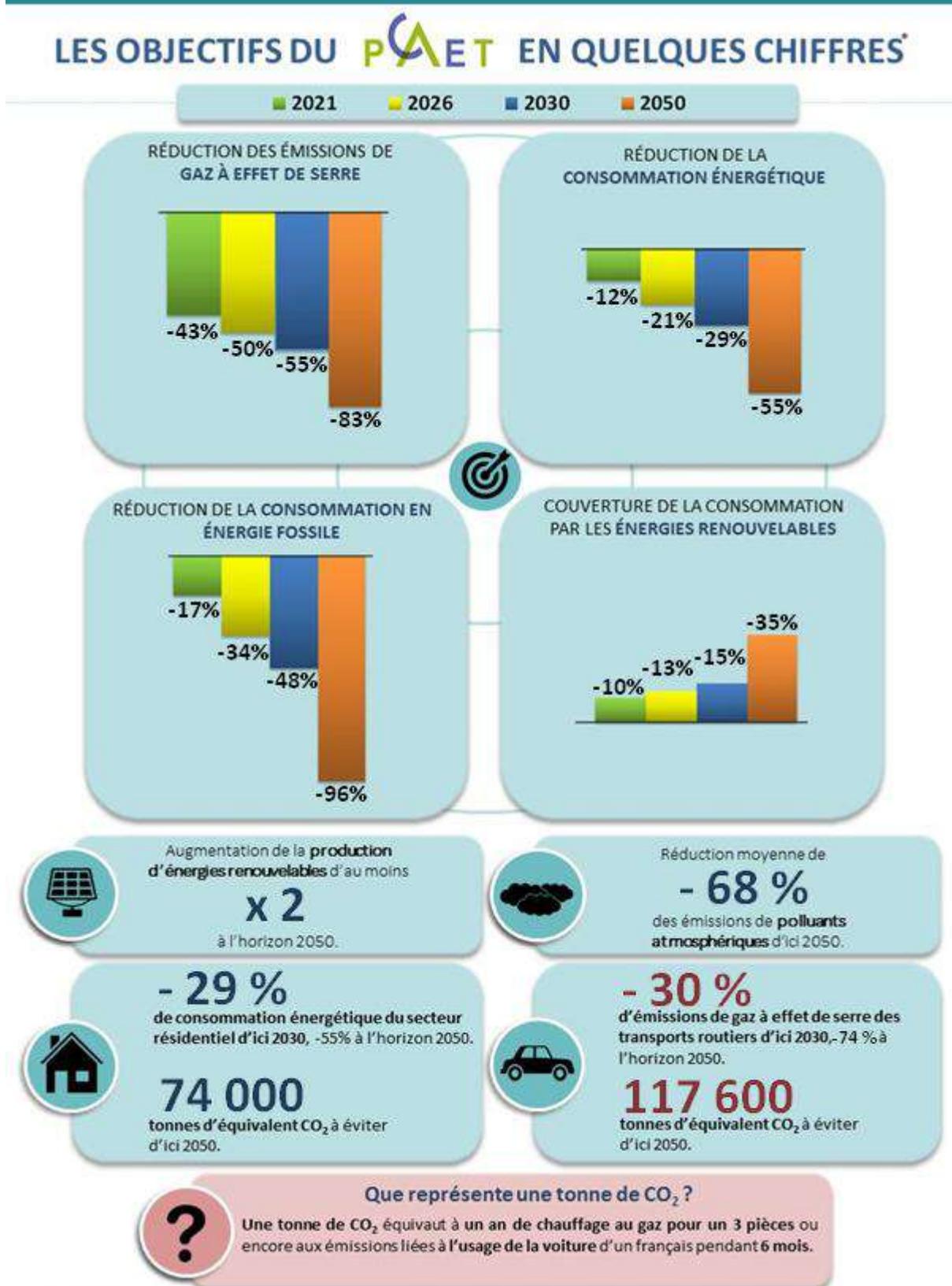


Figure 4 : Les objectifs du PCAET en quelques chiffres

b. Outils de suivi de la stratégie

Afin d'assurer le bon déploiement du Plan Climat sur le territoire, il est indispensable de surveiller régulièrement l'avancement et l'atteinte des objectifs stratégiques, leurs déclinaisons sectorielles, les éventuels écarts ainsi que les raisons susceptibles de les expliquer. Enfin, il conviendra d'adapter la mise en œuvre du PCAET dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints.

L'outil utilisé est sous format tableur (Microsoft Excel), il est décomposé en plusieurs onglets qui permettent le suivi de différents **indicateurs environnementaux** préalablement définis dans le cadre de dépôt :

- Les émissions de GES
- La consommation énergétique finale
- La production d'énergies renouvelables et de récupération
- Les émissions de polluants atmosphériques

Il doit être alimenté de manière régulière aux différentes échéances (2021, 2026, 2030 et 2050). L'essentiel des données est fourni par **ATMO Grand Est**, qui s'applique à fournir des inventaires de données le plus proche possible de leurs dates d'observation.

L'outil est constitué de **trois** documents :

- Le **premier** est synthétique et comprend sous forme de **tableau de bord**, les **principaux indicateurs temporels, environnementaux et d'efficacité des actions par axe**, également assortis d'un **indicateur de suivi annuel** (bon, insuffisant, mauvais).

Le processus de suivi et d'évaluation peut rapidement devenir fastidieux pour des collectivités qui doivent auto-porter le sujet en interne. Aussi le **cadre évaluatif** se veut le plus intelligible et simple possible. C'est la raison pour laquelle il est accompagné de sigles et de codes couleur pour en faciliter la lecture.

Axe 1 : Les bâtiments - l'habitat						
	Echéancier	Avancement de l'action	Indicateurs de suivi de l'efficacité de l'action	Résultat	Tendance annuelle	
Action 1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique	Action continue		• Nombre total des contacts de l'PEIE	7200		
			• Nombre de rénovations effectuées	430		
Action 2 : Développer des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises	Action ponctuelle et à court terme		• Nombre d'aides attribuées	111		
			• Montant des aides versées (€)	268 767,001		
			• Consommation d'énergie des logements (KWh/m²/an)	168		
Action 3 : Favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable sur la bâti	Action moyen terme		• Production d'EnR (MWh)	222000		

Tableau 2 : Extrait du Tableau de Bord du Dispositif de suivi des actions

- Le deuxième, met en avant de manière chiffrée et illustrée l'atteinte ou non des objectifs stratégiques de ainsi que les évolutions principales entre les échéances réglementaires.

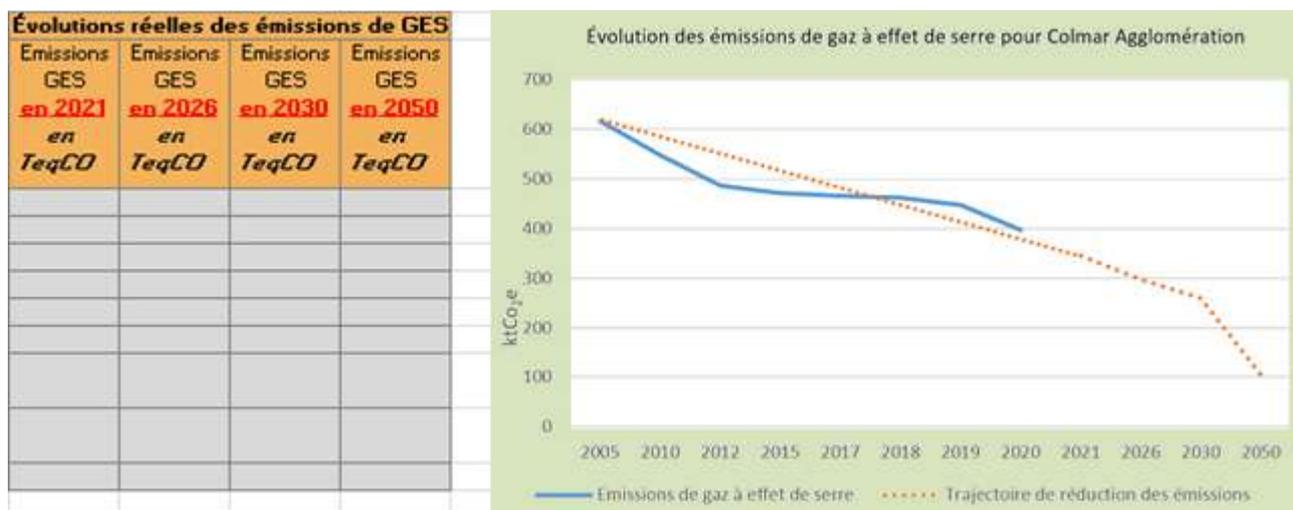


Tableau 3 : Extrait de l'onglet gaz à effet de serre (GES) du Dispositif de suivi des objectifs stratégiques

Un panel de graphiques et de tableaux a été conçu de sorte à ce que les principaux résultats s'affichent de manière automatisée après la saisie afin de faciliter le traitement des données, notamment en mettant en évidence les éventuels écarts avec les objectifs initiaux de manière visuelle (ci-après).

	GES	Consommation énergétique	Production d'EnR&R	Part de la consommation satisfaite par les EnR&R	Polluants atmosphériques					
					PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
évolution 2016-2021	-4%	-15%	+14%	+2,57 pts de %	-26%	-24%	-21%	-23%	-18%	-39%
évolution 2021-2026	-11%	-11%	+14%	+2,81 pts de %	-12%	-21%	-24%	-5%	-5%	-5%
évolution 2026-2030										
évolution 2030-2050										

	Objectif atteint
	Objectif non atteint

Tableau 4 : Extrait de l'onglet Tableau récapitulatif du Dispositif de suivi des objectifs stratégiques

- Le troisième document, s'attèle au suivi temporel de chaque sous-action à l'aide de plusieurs indicateurs temporels.

SYNTHESE DU PLAN D'ACTION			Légende avancement :				
n° action	intitulé de l'action	Avancement					
Axe n° 1 : Les bâtiments et l'habitat							
1	Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique						
2	Développer des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises						
3	Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti						
Axe n° 3 : Exemplarité de la collectivité							
4	Améliorer et développer les transports en commun		En attente	à compléter	2	8%	
5	Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres			à conclure	23	92%	
6	Lutter contre l'autosolisme			à valider	0	0%	
Axe n° 4 : Sensibilisation et communication							
7	Agir en faveur d'un urbanisme durable			finalisée	0	0%	
8	Optimiser la gestion de l'éclairage public			total	25	100%	
9	Optimiser la gestion du patrimoine bâti					Envoyées pour relecture	0
10	Sensibiliser les agents aux éco-gestes						
11	Développer la politique d'achats durables						
12	Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité						
13	Sensibiliser les partenaires à l'adhésion au PCAET						
14	Sensibiliser le grand public à l'adhésion au PCAET						

Tableau 5 : Extrait de l'onglet Synthèse du plan d'actions du Tableau d'avancement des actions

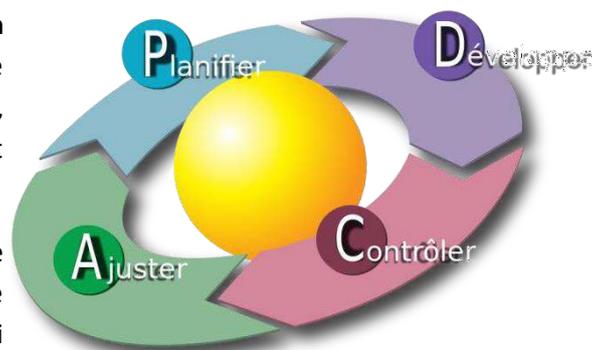
2. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions

Le Plan Climat s'inscrit dans une démarche **d'amélioration continue**. Ainsi, le suivi du plan d'actions doit permettre de mettre en avant les atouts et les faiblesses de sa mise en œuvre, les points de vigilance, les difficultés rencontrées et éventuellement de réorienter le programme d'actions.

Il se base sur des indicateurs qui constituent le socle du suivi de la progression des actions, dont l'analyse permettra de déterminer si la mise en œuvre des actions est concluante et si les résultats sont satisfaisants. Le cas échéant, un travail de nature plus qualitative devra être réalisé avec les porteurs de projet dans l'optique d'expliquer des résultats insuffisants (ex : facteur humain, obstacles techniques, manque de partenaires, conjoncture...) et de trouver des réponses adaptées.

En moyenne, **3 ou 4 indicateurs ont été attribués à chaque action** afin de s'assurer que la trajectoire est la bonne. Ils sont intégrés dans les fiches actions. L'outil de suivi (au format Excel) fait la distinction entre deux types d'indicateurs :

- **Les indicateurs de suivi de l'efficacité de l'action**, qui sont spécifiques à la mise en œuvre de l'action (ex : montant des aides à la rénovation attribuées, kilomètres de pistes cyclables créées...).
- **Les indicateurs de suivi environnemental**, ils donnent une indication de l'effet de l'action sur des critères environnementaux (ex : Tonnes équivalent CO₂ évitées, consommation d'énergie finale du secteur résidentiel...).



Des « **indicateurs clés** » ont également été sélectionnés : ce sont les indicateurs qui ont été désignés comme les plus pertinents pour évaluer l'impact de la politique mise en place sur le territoire, et ceux qui apparaîtront dans le tableau de bord synthétique annuel. Ils doivent offrir une vision globale et synthétique de l'efficacité de la démarche.

La collecte des données et l'avancement des actions sont remontés annuellement par le pilote en charge de la mise en œuvre de l'action, auprès du coordinateur de la démarche PCAET. Celui-ci est tenu de centraliser ces informations afin de pouvoir compléter le tableau de bord de suivi des actions du PCAET.

L'ensemble des indicateurs est répertorié dans un tableau (cf. tableau 6), celui-ci constitue une véritable base de données qui sera alimentée au fur et à mesure des années.

Le processus de suivi et d'évaluation peut rapidement devenir fastidieux pour des collectivités qui doivent auto-porter le sujet en interne. Aussi le cadre évaluatif se veut le plus intelligible et simple possible. C'est la raison pour laquelle il est accompagné de sigles et de codes couleur pour en faciliter la lecture.



	Indicateurs de suivi de l'efficacité de l'action	Source	Unité	Valeur de référence	Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Indicateurs de suivi environnemental	Source	Unité	Valeur de référence	Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique	• nombre total des contacts de l'EIE	EIE	Valeur dénombrée	6806	2019	6806												• consommation d'énergie du secteur résidentiel	ATMO Grand Est	GWh	965,7	2016	900											
	• nombre de rénovations effectuées	EIE / OKTAVE	Valeur dénombrée																															
	• nombre de contacts OKTAVE sur l'agglomération	OKTAVE	Valeur dénombrée																															
Action 2 : Développer des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises	• nombre d'aides attribuées	Bilan annuel du dispositif CA-VIALIS	Valeur dénombrée	489	2018													• TeqCO2 évitées	Bilan annuel du dispositif CA-VIALIS	TeqCO2	3825,53	2018	3900											
	• montant des aides versées	Bilan annuel du dispositif CA-VIALIS	€	283877,00 €	2018																													
	• évolution de la consommation d'énergie des logements		kWh/m ²																															
Action 3 : Favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable sur le bâti	• production d'EnR	ATMO Grand Est	MWh	209800	2016													• part des EnR dans la consommation et dans la production d'énergie	ATMO Grand Est	%	7,4%	2016	8,9											
	• évolution des puissances installées		MW																															
	• nombre d'installations d'EnR réalisées		Valeur recensée																															

Tableau 6 : Extrait de l'Axe 1 du Dispositif de suivi des actions

IV. CONCLUSION

La mise en œuvre de la démarche ainsi que son dispositif de suivi et d'évaluation doivent permettre un pilotage du Plan Climat qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue.

Tout comme le plan d'actions, le dispositif de suivi peut être amené à connaître certains changements, étant donné le caractère évolutif des indicateurs qui le compose. En effet, le suivi de démarches d'une certaine envergure telles qu'un PCAET ne peut être efficace si les personnes chargées de sa mise en œuvre ne s'interrogent pas régulièrement sur la pertinence des critères évaluatifs, qui peuvent être amenés à changer dans le temps. Le dispositif tel qu'il est construit actuellement, est susceptible d'être affiné à l'usage et lors de la collecte des données.

Le suivi du Plan Climat a plusieurs vocations : en interne, il permet de mesurer l'avancement des actions, l'atteinte des objectifs, la mise en place de mesures correctives si nécessaire, ainsi que de mobiliser les acteurs. Sur le plan externe, c'est également un moyen de réaffirmer régulièrement la démarche auprès des citoyens et des partenaires, de favoriser son appropriation en créant un effet d'entraînement et en contribuant à l'émergence d'une « culture climat » au sein du territoire.

Cet aspect de communication passe notamment par la diffusion régulière de l'état d'avancement du PCAET. Les chiffres devront être remaniés et mis en forme pour être compréhensibles de tous, afin de s'assurer de la transmission vers le plus grand nombre tout en rendant compte de manière efficace aux acteurs impliqués comme au grand public.

Direction de l'environnement et du développement durable
Plan Climat Air Énergie Territorial
pays.pcet@colmar.fr
Tel : 03 89 20 68 74

